

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 14 août 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 14e jour d'août 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Absente : Nathalie Savard

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est vingt heures.

Huis-clos de dix-neuf heures à 19 heures trente.

Assemblé de consultation public de 19h30 à 20h00 aux fins de la consultation : modification du règlement de zonage pour le projet de l'école.

18-08-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-08-02 Adoption du procès-verbal;

Les conseillers ayant pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 10 juillet 2018 et de la session spéciale du 30 juillet 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tel que présenté.

18-08-03 Adoption des comptes et salaires du mois de juillet 2018 :

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de juillet 2018 déjà payés au montant de 1187.49\$ et les comptes à payés au montant de 5335.87\$ vérifié par le maire Bruno boyer et la conseiller Roger Phillips ainsi que les prélèvements au montant de 23709.97\$ et les salaires nets au montant de 12703.77\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 14 août 2018

Secrétaire-Trésorière

Période de question

Aucune question

Discussion sur la station de pompage (La DG vérifiera avec l'environnement pour le barrage de roche et une nouvelle succion sera installer sur la pompe à gaz)

18-08-04 Second projet de règlement numéro 2018-130 :

Modifiant le règlement de zonage numéro 75

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage doit être modifié;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 30 juillet 2018 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un premier projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 30 juillet 2018, conformément à l'article 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation tenue le 14 août 2018, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Gauthier

appuyé par Nathalie Savard

et résolu à l'unanimité

❖ D'adopter ce second projet de règlement conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications suivantes seront apportées au règlement de zonage numéro 75 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. Une zone industrielle (Ic1) est créée sur le lot 5 768 954 (255, 3^e Avenue).

Article 3 : L'article 5.9.1 est ajouté au règlement de zonage.

Constructions et usages autorisés dans la zone (Ic)

1) La culture et la transformation des plantes à l'intérieur des bâtiments, incluant le cannabis. La vente au détail est interdite.

2) Les bâtiments ou usages accessoires aux établissements principaux ci-haut mentionnés.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

18-08-05 Demande Primeau – Volet 1.1:

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.
-

Il est proposé par Cécile Pichette

Il est résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU

Discussion sur le projet d'eau potable (règlement d'emprunt)

18-08-06

Projet sur l'approvisionnement en eau potable :

Attendu que le conseil municipal désire compléter les travaux de mise aux normes pour l'approvisionnement en eau potable de la ville;

Attendu que ce projet sera subventionné par le MAMOT sous les programmes de la TECQ 2014-2018 et du PRIMEAU;

Attendu que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques pour la pré sélection de la filière de traitement et que le plus bas soumissionnaire conforme retenu est Chemaction;

Attendu que des essais pilotes ont été complétés et que les résultats sont positifs suite à une modification à la filière de traitement;

En conséquence, il est proposé par Diane Lefebvre
Appuyé par Guylaine Breton
et adopté unanimement,

Que le conseil municipal de Belleterre poursuivre le projet avec la filière de traitement modifiée de Chemaction et complète la négociation pour les coûts de l'ensemble de la filière de traitement;

Que le conseil municipal mandate Chemaction pour le volet ingénierie seulement qui correspond à un montant de \$224, 624. Cependant il est possible que ce montant soit revu à la baisse pour l'ingénierie associé aux plans et devis seulement.

18-08-07

Nettoyage conduite et regard d'égout 1er avenue :

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de prendre Véolia pour effectuer le nettoyage de conduite et de regard sur une partie de la 1er avenue en partant de la jonction du chemin menant au camping municipal jusqu'au regard en face de la fausse septique. Véolia a été le seul à vouloir soumissionner.

18-08-08

Inspection avertisseur de fumée 2019 :

Il est proposé par Andrée Gauthier et accepté à l'unanimité de faire faire l'inspection des avertisseurs de fumée pour l'année 2019 par un employé de la MRCT conformément au schéma de couverture de risque incendie.

Les élus font la signature de leur code d'éthique et de déontologie et en reçoivent une copie.

Information sur la demande de projet concernant le changement de lumière de la patinoire (il n'a pas été retenu)

Discussion sur la formation SIMDUT (Urbain ira la suivre)

Discussion sur le vieux quai et le camping

18-08-09 Asphaltage 1er avenue jonction 2e rue du au bris de du changement d'égout 2017 :

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale à faire faire l'asphaltage par les entreprises W. Sirard

Période de question

Aucune question

18-08-10 Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures cinq lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 30 août 2018

À une assemblée spéciale du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 30e jour d'août 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures quinze.

18-08-11 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-08-12 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 75 :

Modifiant le règlement de zonage numéro 75

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage doit être modifié;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 30 juillet 2018 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guylaine Breton

appuyé par Roger Phillips

et résolu unanimement

❖ D'adopter ce premier projet de règlement conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications suivantes seront apportées au règlement de zonage numéro 75 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. Une zone industrielle (Ic1) est créée sur le lot 5 768 954 (255, 3^e Avenue).

Article 3 : L'article 5.9.1 est ajouté au règlement de zonage.

Constructions et usages autorisés dans la zone (Ic)

3) La culture et la transformation des plantes à l'intérieur des bâtiments, incluant le cannabis. La vente au détail est interdite.

4) Les bâtiments ou usages accessoires aux établissements principaux ci-haut mentionnés.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 30 juillet 2018.

Maire

Directrice gén. / secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le	:	30 juillet 2018	_____
Adoption du premier projet	:	30 juillet 2018	_____
Assemblée de consultation	:	14 août 2018	_____
Adoption du second projet	:	14 août 2018	_____
Avis public (demande de référendum)	:	14 août 2018	_____
Adoption finale du règlement	:	30 août 2018	_____
Approbation de la MRC	:	Septembre 2018	_____
Avis d'entrée en vigueur	:	Septembre 2018	_____

18-08-13

Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément dix-neuf heure trente-cinq lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale